

## CANADA -- ANNEXE I

1512.21.00	Huile de coton et ses fractions:
1512.29.00	Huile brute, même dépourvue de gossypol
	Autres
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:
1514.10.00	Huiles brutes
1514.90.00	Autres
1515	Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées:
	{Huile de lin et ses fractions; Huile de maïs et ses fractions; Huile de ricin et ses fractions; Huile de tung (d'abrasin) et ses fractions; Huile de sésame et ses fractions; Huile de jojoba et ses fractions}
1515.90	Autres:
	{Beurre d'illipe, beurre de Galan, huile d'oiticica et huile de noix de cajou et leurs fractions}
1515.90.91	Autres:
1515.90.99	Brutes
	Autres
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés:
	{Cires végétales}
1521.90	Autres:
1521.90.10	Cires d'abeilles
1521.90.90	Autres
1602	Autres préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang:
1602.20	De foies de tous animaux:
1602.20.10	Pâtes de foie avec truffles
	{De volailles de n° 01.05; De l'espèce porcine; De l'espèce bovine}
1602.90	Autres, y compris les préparations de sang de tous animaux
	{Plats cuisinés}
	Autres:
1602.90.91	En boîtes hermétiquement closes
1602.90.99	Autres
1703	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage de sucre:
1703.10	Mélasses de canne:
1703.10.10	En poudre, même contenant des agents colorants ou empêchant l'agglomération, mais nulle autre substance
1703.10.20	Autres poudres
1703.10.30	Jus de canne à sucre concentré (mélasses de fantaisie)